

Marché nocturne

Samedis 18/05 et 15/06

De 18h00 à 22h30

Rue Felix Faure

Si vous souhaitez participer à nos Marchés nocturnes, merci de nous retourner ce document complété et signé.

Votre participation vous sera confirmée par e-mail.

!/ \ Aucun exposant non déclaré ne pourra participer au Marché

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Tél.....Portable.....

Email.....

N° SIRET ou Nom de l'association

Taille du stand

Détails des produits présentés,

.....

.....

- 18/05/2024 Marché Nocturne agrémenté d'une Guinguette
- 15/06/2024 Marché Nocturne jumelé la Fête de la Musique

Aucun matériel (abri, tables, chaises et rallonges électriques...) ne pourra vous être fourni.

Merci de retourner votre participation accompagnée d'une photocopie de votre pièce d'identité, d'un extrait Kbis et d'une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle à :

Mairie d'Octeville-sur-mer
A l'attention de Mégane JEANNE
Place du Général de Gaulle
76930 OCTEVILLE SUR MER

Signature
J'ai lu et j'accepte le règlement ci-joint

REGLEMENT MARCHE NOCTURNE 2024

Article 1 Ouverture au public

Samedi de 18h à 22h30.

Article 2 Accueil des exposants

Le samedi entre 16h45 et 17h30.

Les exposants seront accueillis et dirigés vers leur emplacement par un membre organisateur.

Article 3 Véhicule

Tout véhicule qui ne fera pas office de stand devra être déchargé rapidement afin de ne pas bloquer la circulation et sera ensuite garé sur le parking de la place FOCH.

Article 4 Emplacement

Merci de préciser vos besoins en électricité et de penser à vos rallonges, si nécessaire.

Merci de préciser également les dimensions souhaitées pour votre emplacement.

Article 5 Décoration du stand

La décoration du stand et la présentation des produits sont laissées aux soins des exposants. Pensez à apporter l'ensemble de votre matériel.

Nous vous rappelons que le rangement de votre stand pourra s'effectuer :

- le samedi à 22h30

Article 6 Tarifs

1€ par emplacement de 2m linéaires, puis 0.80€ par mètre supplémentaire.

Pour ceux qui en auraient besoin, un supplément de 1.20€ vous sera demandé pour le raccordement électrique.

Le règlement sera à effectuer en espèces auprès du placier le jour de la manifestation.

Article 7 Inscription

Date limite des inscriptions :

- *Le vendredi 19 avril 2024 pour le 18/05/2024 ;*

- *Le vendredi 17 mai 2024 pour le 15/06/2024.*

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Vous recevrez la confirmation de votre participation par e-mail.

Dans le cas où le marché serait complet, votre dossier vous sera retourné.

Votre participation implique l'acceptation de ce « règlement »

Article 8 L'organisateur

L'organisateur assure toute la communication : presse, radio, affiches, site internet. Il veille au bon déroulement de cette manifestation, néanmoins il ne peut engager sa responsabilité en cas de vol ou de dégradations du matériel et de la marchandise exposée (notamment en cas d'intempéries).

Il se réserve le droit d'annuler cette manifestation à tout moment si des événements, indépendants de sa volonté, interviennent et risquent de compromettre le bon déroulement de celle-ci.